



ffgym35.secretariat@wanadoo.fr

Objet : compétition départementale individuelle GAF GAM

Dates : Les 21 et 22 Janvier 2023

Lieu : Complexe sportif des Omblais – Avenue de Moretonhampstead, 35830 Betton.

Vous trouverez en pièce jointe l'organigramme prévisionnel. L'organigramme nominatif et la répartition du jury vous seront communiqués dans les prochains jours.

Quelques informations :

- Les réunions de juges GAF GAM se feront dans la salle de tennis de table le samedi 21 janvier.
- Les réunions de juges GAF se feront dans la salle de danse le dimanche 22 janvier.
- En cas d'absence de juge « club » une amende de 305€ sera appliquée (brochure réglementation technique Page 67).
- L'échauffement articulaire se fera dans la salle de danse pour les gymnastes des rotations du samedi matin.
- L'échauffement articulaire se fera dans le dojo pour les gymnastes des rotations du samedi après-midi et dimanche toute la journée.
- Un contrôle des licences sera effectué lors de l'échauffement articulaire. Une pénalité de 1 point pourra être appliquée en cas de non présentation pour les gymnastes (brochure réglementation technique Page 65). Une amende de 50€ pourra être appliquée en cas de non présentation de la licence pour les entraîneurs (brochure réglementation technique Page 66)
- Prévoir 15 à 20 minutes d'avance ou de retard pour chaque rotation.

Nous vous rappelons que les droits d'engagement doivent être réglés **entre J-10** (date limite des forfaits) et **J-3** (délai de traitement bancaire des virements) de la date de compétition. Comme indiqué lors de l'assemblée générale, aucun gymnaste ne sera autorisé à concourir si les droits d'engagement ne sont pas réglés dans les délais impartis par son club."

Mme QUÉAU Anne-Emmanuelle
Présidente du CD35 gymnastique